



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 avril 2018
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Dix-septième session

New York, 16-27 avril 2018

Point 14 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Brian Keane

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

[à compléter]

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a passé en revue les propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que les États, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

3. Pour le secrétariat de l'Instance permanente, il est entendu que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action dont l'Organisation des Nations Unies a la charge seront réalisés dans toute la mesure du possible dans le cadre du programme de travail approuvé des entités compétentes.

Recommandations de l'Instance permanente

[à compléter]



Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2017/248, le Conseil économique et social a décidé que la dix-septième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 au 27 avril 2018.

5. À sa 2^e séance, le 16 avril, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de deux notes du Secrétariat intitulées « Compilation des informations reçues des entités du système des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente » (E/C.19/2018/3) et « Récapitulatif des informations reçues des organisations autochtones » (E/C.19/2018/4). À sa [] séance, le [] avril, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

6. À sa 2^e séance, le 16 avril, et à ses 7^e et 8^e séances, le 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de deux notes du Secrétariat intitulées « Informations recueillies auprès des institutions nationales des droits de l'homme » (E/C.19/2018/6) et « Plan d'action en vue de la tenue de l'Année internationale des langues autochtones en 2019 » (E/C.19/2018/8). À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

7. À sa 10^e séance, le 20 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les peuples autochtones ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 12^e séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les États Membres ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

9. À sa 11^e séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

10. À ses 3^e, 4^e et 8^e séances, tenues les 17 et 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur le thème "Droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources" ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de deux notes du Secrétariat intitulées « Droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources » (E/C.19/2018/5) et « Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème "Développement durable dans les territoires des peuples autochtones" » (E/C.19/2018/7). À sa [] séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A et B).

11. À sa 4^e séance, le 17 avril, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : bilan

actualisé » (E/C.19/2018/2). À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

12. À ses 5^e et 6^e séances, tenues le 18 avril, l'Instance permanente a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs des droits fondamentaux des peuples autochtones ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

13. À sa 9^e séance, le 20 avril, l'Instance permanente a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones : a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale ; b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies ; c) Mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». À sa [] séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

14. À sa 8^e séance, le 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes ». Pour l'examen de cette question, elle était saisie de la note du Secrétariat intitulée « Étude sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme des peuples autochtones » (E/C.19/2018/9). À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

15. À sa [] séance, l'Instance permanente a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session ». À cette même séance, elle a examiné et adopté un projet de décision présenté au titre de ce point (voir chap. I, sect. A).

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-septième session

16. À la [] séance, le Rapporteur a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-septième session.

17. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

18. L'Instance permanente a tenu sa dix-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 au 27 avril 2018. Elle a consacré 15 séances ordinaires et 5 séances privées aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session.

19. À la 1^{re} séance, le 16 avril, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique. Au cours de la cérémonie d'ouverture, un représentant de la nation Onondaga, M. Tadodaho Sid Hill, a prononcé une allocution

de bienvenue. Le Président de l'Assemblée générale et la Vice-Présidente du Conseil économique et social (Saint-Vincent-et-les Grenadines) ont fait des déclarations.

20. À la même séance, le Président de l'État plurinational de Bolivie, M. Evo Morales Ayma, a pris la parole devant l'Instance permanente. La Présidente de l'Instance permanente et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique ont également fait des déclarations.

B. Participation

21. Les membres de l'Instance permanente et les représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participants sera publiée ultérieurement.

C. Élection des membres du Bureau

22. À sa 1^{re} séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidente :

Mariam Wallet Mohamed Aboubakrine

Vice-Présidents :

Anne Nuorgam

Zhang Xiaoan

Dmitrii Kharakka-Zaitsev

Tarcila Rivera Zea

Rapporteur :

Brian Keane

D. Ordre du jour

23. À sa 1^{re} séance, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [E/C.19/2018/1](#).

E. Documentation

24. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa dix-septième session sera publiée ultérieurement.